

CSS SNCF
LIEU Mairie de Biars-Sur-Cère
DATE 9 DECEMBRE 2021

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSE /ABSENT
Collège administrations			
Préfecture du Lot	Mme Vialle	Sous-Préfète	Présente
SIRACED PC			Absent
SDIS			Absent
DREAL	M. Rogister		Présent
DREETS	M. Redolat		Présent
DDT			Absent
ARS			Absent
Collège collectivités			
Mairie de Biars-sur-Cère	M. Autemayoux		Présent
Mairie de Bretenoux	M. Moles		Présent
Mairie de Girac	M. Boissac		Présent
Conseil départemental	M. Proenca M. Bekaddour M. Redolat		Absent Présent Présent
Communauté de communes Causse et Vallée	Mme Castells M. Lacayroute		Absent Absent
Collège riverains			
Riverain	M. Blanc	Titulaire	Absent
Riveraine	Mme Marot	Titulaire	Présente
Collège de Bretenoux	M. Gault M. Fage		Présent Présent
DSDEN	Mme Avril		Absent
Collège exploitants			
SNCF Réseau EIV QUERCY CORREZE	M. Maubert	Titulaire	Présent
Collège salariés			
SNCF Réseau EIV QUERCY CORREZE	M. Robert	Titulaire	Présent

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la précédente CSS du 29 octobre 2020
2. Bilan de l'année 2020 du fonctionnement du site SNCF réseau
3. Retour de l'inspection des installations classées
4. Perspectives 2021/2022
5. Questions diverses

Ouverture de la séance à 10h15 sous la présidence de Mme Vialle, Sous-préfète de Figeac.

1. Validation du compte-rendu de la précédente CSS du 29 octobre 2020

La riveraine, Mme Marot, souhaite être indiquée « excusée » plutôt qu'« absente ».

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 23 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Bilan de l'année 2020 du fonctionnement du site SNCF réseau

Le représentant de la DREAL rappelle que cette CSS concerne l'année 2020. et suggère que la prochaine CSS soit organisée d'ici juin 2022.

Mme la sous-préfète note la demande.

Le directeur d'EIVQC présente le bilan de l'année 2020. Il détaille les résultats d'usinage et d'imprégnation des produits bois, et indique que la demande est stable.

Mme la sous-préfète demande si le site est unique en France à réaliser ce traitement des traverses.

Le directeur d'EIVQC acquiesce, et ajoute être le seul site SNCF ainsi que l'unique site industriel français à avoir cette capacité de stockage.

Il continue sa présentation en exposant les investissements pluriannuels, puis les éléments économiques et les données RH.

Mme la sous-préfète demande quels sont les métiers présents sur le site.

Le directeur d'EIVQC répond qu'il s'agit principalement d'opérateurs outil et de travailleurs du bois. Les résultats économiques sont, quant à eux, constants.

Une CSSCT Seveso a été mise en place depuis le 1^{er} juin 2019. Les membres se réunissent quatre fois par an.

Le site est certifié ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001. Un audit interne est prévu du 17 janvier 2022 au 3 février 2022 avec quatre auditeurs de la Direction des Audits de SNCF Réseau.

Un exercice POI a été réalisé le 10 juin 2021. Le respect des procédures de sécurité fait l'objet d'un plan de veille. L'ensemble des formations est à jour.

Le représentant de la DREAL précise que le site possède, sur place, des pompiers en permanence.

Le directeur d'EIVQC présente le REX faisant suite à l'exercice POI du 10 juin 2021.

Le représentant de la DREAL indique que l'un des buts premiers des exercices est de faire des retours d'expérience afin d'améliorer les documents de l'exploitant.

Mme la sous-préfète relève dans les points d'amélioration, qu'il est question de l'audibilité de la sirène.

Le directeur d'EIVQC indique qu'ils ont fait intervenir une entreprise extérieure et que la sirène a été remplacée.

Mme la sous-préfète demande plus d'informations sur le point d'amélioration suivant : rappel aux prestataires externes, présents à l'année sur le site, de la conduite à tenir en cas d'évacuation.

Le directeur d'EIVQC explique que pendant l'exercice, la personne responsable du ménage a été déclarée sur un secteur, puis s'est déplacée sur un autre secteur. Au moment du comptage, une personne était donc absente. Il en est donc ressorti le besoin de mieux informer les prestataires externes de la conduite à tenir en cas de déclenchement de la sirène.

Le représentant de la DREAL indique, que l'absence d'une personne mobilisera les pompiers qui feront tout pour retrouver la personne manquante.

Le directeur d'EIVQC présente les différentes données concernant les accidents du travail ainsi que les autres événements relatifs à la santé et la sécurité au travail.

Le 28 septembre 2021, l'une des deux chaudières de machine à vapeur a subi un dommage irréversible dû à une erreur humaine. En conséquence, le site utilise la seconde chaudière. Compte-tenu de l'état de cette dernière, il a fallu louer une chaudière au fioul.

Mme la sous-préfète demande quelle est la date d'échéance de la nouvelle chaudière.

Le directeur d'EIVQC répond qu'elle est à mi-2024. Un porter à connaissance a été émis à la DREAL.

Le représentant de la DREAL ajoute que ce dernier est en cours d'instruction.

Le directeur d'EIVQC indique qu'il n'y aura pas de mise en exploitation sans accord préalable de la DREAL.

Mme la sous-préfète demande d'où provient la chaudière en location.

Le directeur d'EIVQC répond qu'elle vient de France. Il indique que la location était déjà prévue depuis plusieurs années au vu de la vétusté de l'ancienne chaudière.

Il présente les résultats de la surveillance du site. Pour la cheminée chaudière : les concentrations en COVt, NOx, SO2 et dioxines sont conformes à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 10 octobre 2013. Néanmoins, un dépassement en monoxyde de carbone (CO) et de poussières sont constatés. Le diagnostic combustion a servi à améliorer les résultats mais la vétusté de la chaudière ne permet pas de régler simultanément tous les paramètres surveillés.

Mme la sous-préfète demande si la nouvelle chaudière aura la contrainte du bois.

Le directeur d'EIVQC répond par la négative, et indique qu'ils ont mis en place la vente des copeaux et des rebuts de bois.

Concernant la surveillance des eaux souterraines, neuf piézomètres ont été ajoutés au réseau de surveillance. Au niveau des sols, il réside une pollution historique.

Mme la sous-préfète demande depuis quand est utilisée la créosote de type C.

Le directeur d'EIVQC répond que son utilisation est effective depuis 2012.

Mme la sous-préfète demande comment ils gèrent la récupération de celle-ci quand elle cristallise.

Le directeur d'EIVQC répond qu'ils la raclent. Il ajoute qu'elle ne cristallise que sous abris.

Le représentant de la DREAL indique que c'est le stockage de créosote qui classe le site en SEVESO.

La riveraine indique que la créosote est cancérigène.

Le représentant de la DREAL ajoute que c'est un produit hautement toxique.

Le directeur d'EIVQC complète en expliquant que la SNCF est passée à la créosote de type C pour limiter les impacts sur la santé. En revanche ces produits sont toxiques pour l'environnement.

Il poursuit sa présentation avec les résultats de rejets aqueux. Il passe ensuite au point concernant l'Etude De Dangers (EDD). L'EDD est un outil réglementaire qui s'inscrit dans la démarche de maîtrise des risques d'un site industriel.

Il présente l'évaluation de la gravité des conséquences et de la fréquence d'occurrence. Cette dernière permet de placer les événements dans une grille de criticité des phénomènes dangereux.

Mme la sous-préfète demande si la créosote est hautement inflammable.

Le directeur d'EIVQC répond qu'elle pourrait prendre feu sous certaines conditions. Un incident important via un feu de nappe n'est pas à exclure. L'analyse détaillée des risques a permis de démontrer que les mesures de sécurité adoptées par l'exploitant permettent de classer les scénarios d'accident majeur à un niveau de risque acceptable.

Il est à noter que les projets de collège de Bretenoux ou de mini-crèche ne sont pas concernés par une zone de danger provenant du site SNCF Réseau.

Il présente l'adaptation industrielle du site, avec l'arrivée d'un nouveau produit qui va être mis en place progressivement sur le site : le Tanasote S40. C'est un produit huileux contenant du cuivre et des matières actives / biocides. Les années 2022 et 2023 devront être mises à profit afin d'étudier les conditions éventuelles de mises en œuvre de ce produit et l'apparition, validation de produits concurrents.

Mme la sous-préfète demande où se trouve actuellement la production.

Le directeur d'EIVQC répond, qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas d'usine en France. Le directeur d'EIVQC indique que le sujet est en cours de validation. Ils vont, certainement, s'engager auprès de l'industriel fabriquant le Tanasote S40.

Mme la sous-préfète demande quels sont les risques incendie et sanitaire du Tanasote S40.

Le directeur d'EIVQC répond qu'un Porter à Connaissance va être soumis à la DREAL pour courant de l'année 2022.

Il présente la nouvelle implantation du site à la suite de la modernisation de celui-ci.

Mme la sous-préfète demande si les anciens locaux vont faire l'objet d'une réhabilitation.

Le directeur d'EIVQC répond qu'ils seront soit détruits ,soit gardés pour du stockage. Pour l'instant, il s'agit uniquement d'un projet de construction et non pas d'un projet de destruction.

Ensuite, il présente la future imprégnerie, en indiquant l'implantation de mille six cents mètres carrés de panneaux solaires qui fera partie du système de chauffage.

Mme la sous-préfète demande si les panneaux solaires seront au sol.

Le directeur d'EIVQC répond par la positive. Il précise que lors de la prochaine CSS, un collègue viendra détailler les modernisations du site. Il ajoute que celle-ci est prévue pour courant 2024.

Mme la sous-préfète remercie pour la présentation et demande s'il y a des questions

Le représentant de l'ARS demande si les plans de prévention sont systématiquement présentés aux prestataires extérieurs.

Le directeur d'EIVQC répond par la positive, et précise qu'il y a en premier lieu les ICP, puis les plans de prévention.

Le représentant de la DIRECCTE indique qu'il est important d'identifier toutes les entreprises et tous les intervenants sur le site, même si un sous-traitant fait appel à un autre sous-traitant.

Le directeur d'EIVQC déclare que c'est un sujet qui est très suivi.

Le représentant de la DIRECCTE demande si les déclarations d'accidents du travail sont réalisées en Nouvelle-Aquitaine ou en Occitanie.

Le directeur d'EIVQC n'a pas la réponse mais prend note et répondra à cette question prochainement.

Le représentant de la DIRECCTE ajoute qu'il est important que l'inspection du travail du Lot soit tenue informée.

Mme la sous-préfète demande s'il y a d'autres questions

Aucune question n'est soulevée.

3. Retour de l'inspection des installations classées

Le représentant de la DREAL présente le bilan de l'inspection des installations classées. Il indique qu'un suivi a été réalisé lors de la crise sanitaire du COVID19. Il présente les arrêtés et études actés en 2020 :

- Le 24 janvier 2020 : Arrêté Préfectoral Complémentaire sur le fonctionnement en cas d'épisode de pollution de l'air
- Le 28 avril 2020 : Arrêté Préfectoral Complémentaire à la suite de « Lubrizol 1 »
- Le 19 août 2020 : Remise de l'Etude De Dangers autoportante

Il présente les inspections :

- Le 31 janvier 2020 : une non-conformité et trois observations ont été formulées et soldées.
- Le 14 avril 2020 : un fait susceptible de mise en demeure.
- Le 6 octobre 2020 : une observation sur l'étiquetage.

Mme la sous-préfète demande plus d'informations sur l'observation relevée.

Le représentant de la DREAL répond qu'il s'agissait de l'absence d'un pictogramme sur un produit. Il souhaite souligner les relations de travail efficaces avec l'exploitant.

4. Perspectives 2021/2022

Ce sujet a été traité précédemment par l'entreprise SNCF-Réseau EIV QUERCY CORREZE.

5. Questions diverses

Mme la sous-préfète demande s'il y a des questions.

Le représentant des salariés d'EIVQC constate qu'à travers les différentes instances, la SNCF met les moyens financiers pour assurer la conformité du site. Il s'inquiète des perspectives d'emploi dû à la modernisation et espère que de nouvelles charges de travail seront développées.

Il souhaitait aborder un sujet concernant le transport des marchandises par moyen ferroviaire. Il se demande où en est le sujet et souhaite que la SNCF transporte plus par voie ferroviaire.

Le directeur d'EIVQC comprend et entend les craintes sur l'emploi. Il se dit sensible au travail des agents SNCF. Il indique que mille emplois par an ne sont pas reconduits pour un retour à l'équilibre de la société. Une étude de marché a été menée.

Mme la sous-préfète demande d'où provient le bois.

Le directeur d'EIVQC répond qu'il vient d'un peu partout en France. C'est principalement du chêne, cent pour cent français.

Mme la sous-préfète demande l'avis de l'exploitant et des élus quant au sujet des transports de marchandises par train.

La mairie de Biars indique que l'entreprise Andros souhaitait se servir du réseau ferroviaire entre Brive et Biars. La SNCF n'a pas souhaité valider ce projet, à cause des volumes à transporter.

Mme la sous-préfète demande confirmation qu'aucun investissement n'a été fait sur la ligne.

La mairie de Bretonnoux répond qu'il y en a eu. Cependant, cela a pris du temps car la ligne traverse trois régions. Il se dit dubitatif sur l'avenir de ce type de ligne. Il ajoute que des problèmes de correspondance avaient été soulevés.

Le directeur d'EIVQC explique que les lignes sont construites en fonction de charges pouvant être supportées, cela est géré par le groupe UIC.

Mme la sous-préfète demande s'il y a d'autres commentaires.

Une riveraine demande où en est la rédaction du PPI.

Le représentant de la DREAL répond que c'est un sujet qui se trouve aujourd'hui dans les services de la préfecture. Un point d'avancement sera lors de la prochaine CSS.

Le responsable unité du contrôle du Lot demande si l'exploitant peut en dire plus sur le nouveau produit.

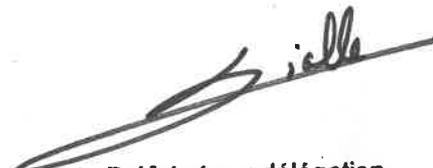
Le directeur d'EIVQC répond que le Tanasote S40 est un mélange de cuivre et d'huile.

Mme la sous-préfète demande s'il y a d'autres questions.

Le directeur d'EIVQC propose une visite de site lors de la prochaine CSS.

Mme la sous-préfète remercie l'ensemble des participants.

Levée de séance à 11h35



Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète de Figeac

Anne-Cécile VIALLE